

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4203

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Prévention des risques, prévision des événements et protection des personnes et des biens - Convention avec la société universitaire Lyon III valorisation SA**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dossier présenté vise, sur la Communauté urbaine et ses Communes, à définir les besoins pour les habitants exposés aux risques en vue d'anticiper leur demande, d'organiser l'information sur les événements, et la protection des populations.

Lyon III valorisation, société anonyme (SA) dont le capital est majoritairement entre les mains de l'université Jean Moulin Lyon III, valorise les expertises et les ressources de ses vingt-deux centres de recherche, ses bibliothèques et un réseau international dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, elle est mandatée par le groupement universitaire les ateliers de la gestion locale des risques de Lyon (A-Risk) pour assurer la gestion administrative et financière de la réflexion sur les risques.

De plus, la Communauté urbaine souhaite apporter un éclairage avec les Communes sur le contenu et la manière d'assurer la prévention des risques, la prévision des événements et la protection des personnes et des biens.

Elle propose donc à l'université Lyon III valorisation SA de participer à son projet d'étude et notamment de lancer une réflexion pour aider les Communes à établir la méthodologie des plans communaux de sauvegarde et autres documents liés aux risques (dispositifs d'alerte, TMD, etc.). Pour assurer la qualité scientifique, il est proposé que le groupement A RISK assure les travaux scientifiques et que Lyon III valorisation SA s'associe dans le cadre d'une recherche de méthodologie et développement sous forme d'une convention avec la Communauté urbaine qui serait signée selon l'article 3-6° du code des marchés publics compte tenu du caractère recherche-développement du dossier.

Les thèmes d'études sont :

- l'apport de l'intercommunalité à l'élaboration et à la gestion des plans communaux de sauvegarde pour 10 000 € TTC,
- l'étude, la mise en place et la gestion des dispositifs d'alerte pour 5 200 € TTC,
- l'information dans le transport des matières dangereuses pour 5 200 € TTC.

La participation de la Communauté urbaine n'excédera pas 20 400 €.

Le groupement A RISK et la SA Lyon III valorisation apportent les acquis issus des recherches antérieures, les équipements et travaux de laboratoire.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 15 mai 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de convention avec la SA Lyon III valorisation portant sur les études relatives à la prévention des risques, pour un montant évalué à 20 400 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 622 800 - fonction 830 - opération 0348.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,